

Les Ponts-de-Cé

Chambre des comptes : les contraintes du projet Cannelle

La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire vient de publier son rapport d'observations définitives concernant la gestion de la commune des Ponts-de-Cé.

Elle relève que la situation financière de la commune, entre 2008 et 2012, a été marquée par une progression plus rapide des produits de fonctionnement que des dépenses. Ce qui lui a permis d'accroître son autofinancement. La commune a maintenu ses taux d'imposition. Son endettement par habitant est resté inférieur à la moyenne des communes de la strate.

Dans le même temps, elle s'est engagée dans un projet d'investissement, le projet Cannelle (Projet de restructuration d'un site industriel

situé en bord de Loire), qui par son ampleur, risque de contraindre sa situation financière. La qualité de la gestion, comme les hypothèses financières élaborées par la commune, montrent que celle-ci a pris la mesure de cette contrainte. La chambre lui recommande de poursuivre sa politique de maîtrise des coûts.

Dans ses relations avec les associations, la commune a mis en place des critères d'attribution des subventions. Elle connaît le coût des équipements mis à disposition des associations, mais les conventions d'occupation de ces équipements n'ont pas encore été toutes formalisées.

La Chambre régionale des comptes recommande à la municipalité de poursuivre et d'approfondir

la politique de pilotage des coûts ; d'appliquer la réglementation relative à la procédure d'engagement comptable ; de poursuivre les actions engagées pour améliorer la connaissance du patrimoine de la commune ; d'appliquer le code des marchés publics lors de l'utilisation des cartes d'achat ; de poursuivre la politique de conventionnement avec les associations (mises à dispositions immobilières et respect des critères d'attribution des subventions).

Les orientations budgétaires pour 2014 présentées

Le conseil municipal de novembre est traditionnellement l'occasion de présenter les orientations budgétaires pour l'année à venir. Ces orientations seront suivies du vote du budget primitif qui interviendra en décembre. Quatre axes principaux ont guidé la préparation du budget de 2014.

Le premier concerne les investissements qui seront particulièrement soutenus, avec la part la plus importante pour la poursuite de la réhabilitation du site Cannelle, qu'il faut désormais appeler Rive d'arts, pour un montant de 3 850 000 €. D'autres

investissements sont envisagés comme la poursuite de la construction de la salle de la Monnaie et la fin de la réhabilitation de l'école Jacques-Prévert auxquels il faut ajouter la poursuite de programmes déjà lancés.

Le deuxième axe est la volonté de soutenir l'activité économique avec la création d'emplois de proximité dans les Zac en cours de développement et la zone artisanale de Sorges.

Un troisième point mis en avant est le gel des taux de la part communale des impôts locaux qui restent au même niveau depuis 2008.

Enfin le dernier axe des orientations concerne les services à la population et à la vie associative qui seront maintenus au même niveau. La réforme des rythmes scolaires, qui sera mise en place en septembre prochain, verra la mise en place de services aux jeunes dont le coût sera intégré au budget.